

Bilan des contrôles 2019 et évolutions 2020

12 Mars 2020



Sommaire

I – Rappels sur les contrôles sur place

II – Contrôles Identification (et éligibilité)

1- *Contrôles IPG bovins*

2- *Contrôles IPG ovins – caprins*

III – Contrôles Paquet hygiène

IV – Contrôles Bien-être animal

V – Contrôles Santé des végétaux

VI – Contrôles Environnement

VII – Contrôles Surfaces 1^{er} et 2nd pilier

VIII – Contrôles BCAE

IX – Bilan conditionnalité 2018

X – Evolution des non conformités 2015-2019

XI – Bilan des taux de réduction de 2016 à 2018

I - Rappels sur les contrôles

Les taux de contrôle

	Taux de contrôle de base	Taux de contrôle modulés (ajustement suite aux résultats de contrôles de l'année N-1)	Exploitations contrôlées en 2019
Identification bovine	3 %	3 %	170
Éligibilité ABA - ABL	5 %	5 %	153 (177 contrôles)
Identification ovine, caprine et porcine	3 %	3 %	51
Éligibilité AO / AC	10 %	AO : 12,5 % et AC : 20 %	56
Paquet hygiène animale	1 %	1%	45
Protection animale	1 %	1 %	51
Environnement	1 %	1,25 %	63
Paquet hygiène végétale (produit phyto)	1% (taux régional)	1 %	56
Aides surfaciques	5 %	5 %	248
BCAE	1 %	1 %	56
TOTAL			618 exploitations

I - Rappels sur les contrôles

Les pénalités

Pourcentages de pénalité :

- ✓ 1 %, 3 %, 5 % ou 20 % (définis dans les grilles conditionnalité).
- ✓ applicable sur le montant total des aides perçues l'année du constat

Système d'avertissement précoce (SAP) :

- ✓ applicable pour les non-conformités mineures
- ✓ possibilité de mettre en œuvre une action corrective

Éligibilité aux aides (animaux et surface) :

- ✓ réduction liée au pourcentage d'écart entre le déclaré et le constaté

I - Rappels sur les contrôles

Systeme d'avertissement precoce (SAP)

Contrôle
année N

Constat d'un non-respect « mineur » lors d'un contrôle



AVERTISSEMENT PRECOCE

= notification (à l'exploitant) du constat et de la possibilité de réaliser une action corrective dans un délai fixé



Pas de taux de réduction appliqué (pour ce constat) à l'issue du contrôle

Lors d'un nouveau contrôle au cours des 2 années suivantes

Vérification de la réalisation de l'action corrective



Constat de réalisation de l'action corrective dans le délai fixé

Constat de non-réalisation de l'action corrective dans le délai fixé



Pas d'anomalie



Application rétroactive d'un taux de réduction
au titre de l'année du constat initial et de
l'année en cours

Contrôle
année N+1
ou N+2

II – Contrôles Identification

1- Contrôles IPG Bovins

Principaux points de contrôle



Identification individuelle des animaux

- *Présence des 2 boucles, délai de pose des marques de rebouclage*

Notifications de mouvement des bovins dans les délais

- *Mouvements non notifiés, dépassement de délai de notification pour les mouvements réalisés depuis le 1^{er} janvier*

Cohérence passeport / animal

- *Passeport absent ou surnuméraire, incohérence des données/animal*

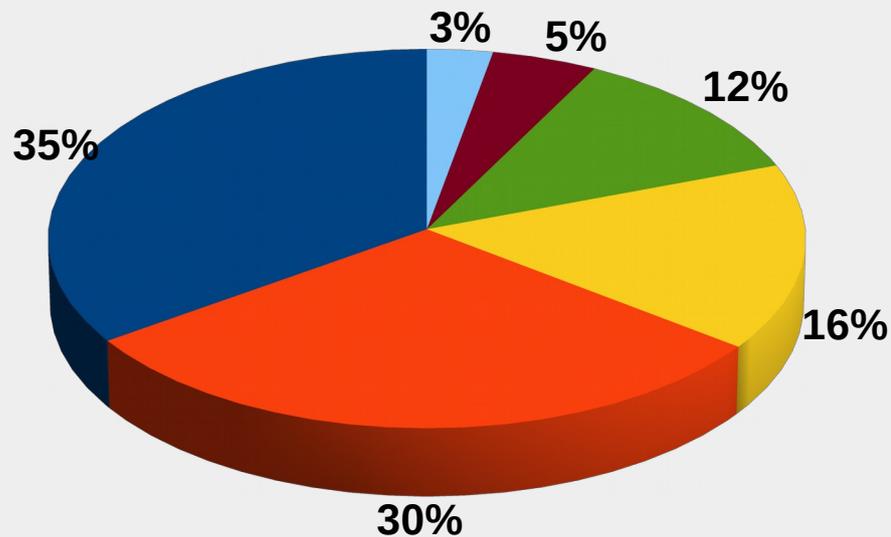
II – Contrôles Identification

1- Contrôles IPG Bovins

Résultats de contrôle conditionnalité

170 contrôles conditionnalité réalisés par l'ASP et la DDPP

IPG bovins



- 59 dossiers conformes
- 51 dossiers avec avertissement précoce sans pénalité
- 27 dossiers pénalisés à 1 %
- 20 dossiers pénalisés à 3 %
- 8 dossiers pénalisés à 5 %
- 5 dossiers pénalisés à 20 %

II – Contrôles Identification

1- Contrôles IPG Bovins

Résultats de contrôle Éligibilité Aides bovines

Nombre de dossiers contrôlés :

- en ABA : 117

- en ABL : 60

(24 exploitations contrôlées aux deux titres)

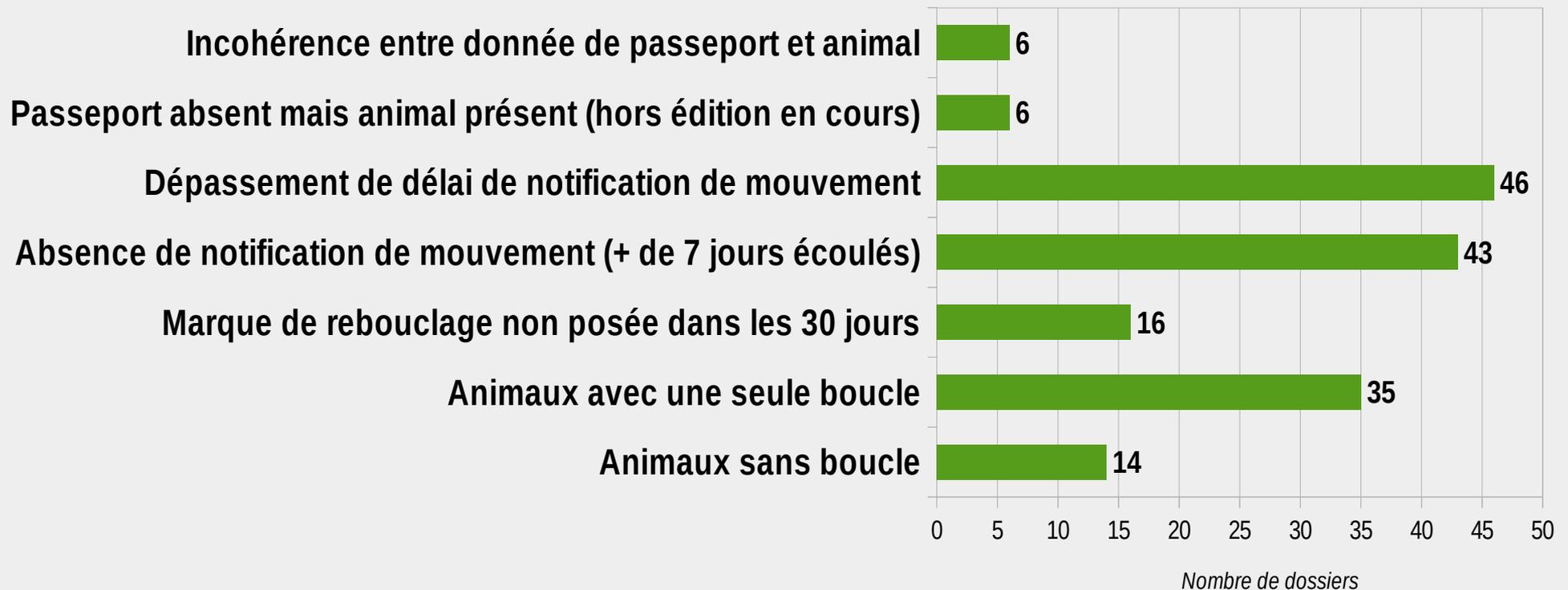
Seuls les animaux éligibles post-CSP sont « primés »

II – Contrôles Identification

1- Contrôles IPG Bovins

Non-conformités entrant dans le cadre du Système d’Avertissement Précoce

Types de non-conformité relevés entrant dans le cadre du SAP



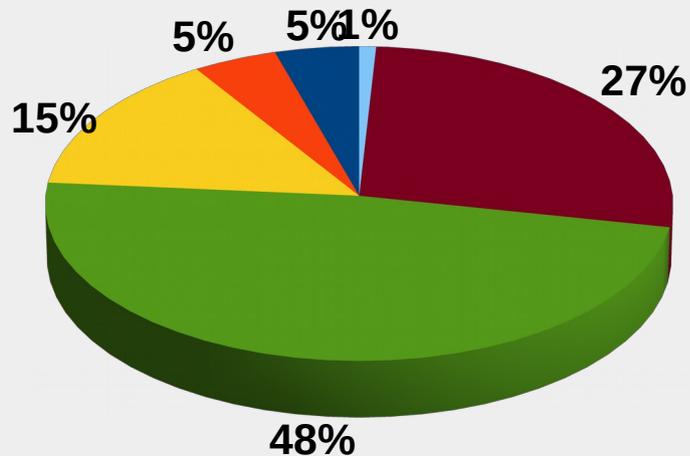
Remarque : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

II – Contrôles Identification

1- Contrôles IPG Bovins

Non-conformités relevées

60 dossiers pénalisés



- 5 dossiers : + 2 animaux sans boucle
- 5 dossiers : + de 10% des animaux avec une seule boucle
- 16 dossiers : + de 10% des notifications de mouvement non réalisées
- 53 dossiers : dépassement du délai de notification réglementaire (+ de 5 % ou 6 mouvements)
- 30 dossiers : passeport surnuméraire ou manquant
- 1 dossier : registre inexistant

Remarque : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

II – Contrôles Identification

1- Contrôles IPG Bovins

Bilan 2018 : comparaison National/Départemental

Exigence	Point de contrôle	Exploitations contrôlées		Exploitations en anomalie		Part des exploitations en anomalie	
		National	Dépt 63	National	Dépt 63	National	Dépt 63
Identification et enregistrement des bovins	Ensemble	8026	162	2594	50	32,32 %	30,86 %
	Marquage des animaux	8026	162	564	8	7,03 %	4,94 %
	Notification des mouvements des animaux dans les délais et validité et existence du registre	8026	162	2154	56	26,84 %	34,57 %
	Cohérence passeport /animal	8026	162	1057	16	13,17 %	9,88 %
	Données du passeport	8026	162	72	0	0,90 %	0,00 %

II – Contrôles Identification

2- IPG Ovins-Caprins

Principaux points de contrôle



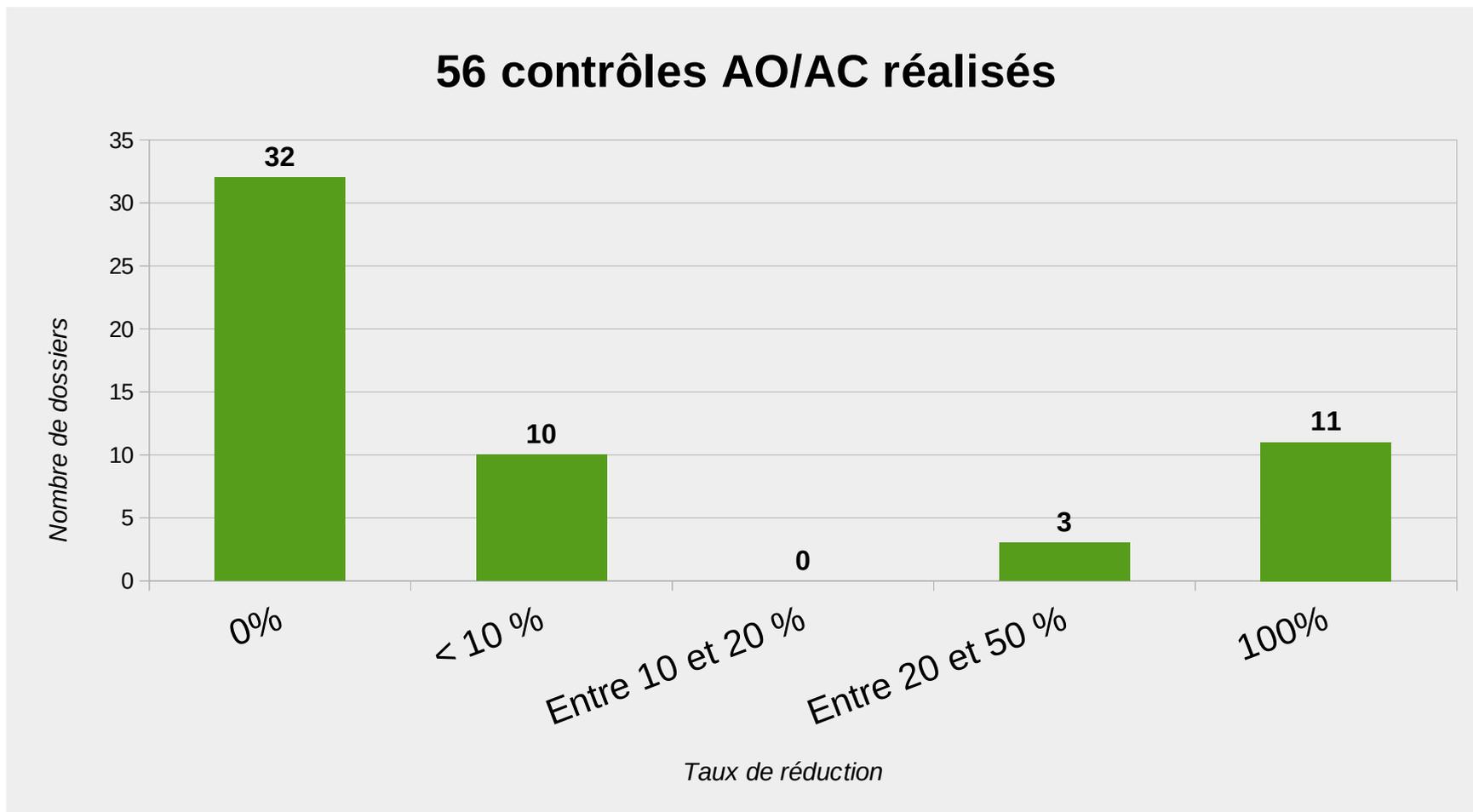
Identification individuelle des animaux

- *Boucles conventionnelle/électronique*

Contrôle documentaire du registre :

- *Document de pose des repères d'identification / carnet d'agnelage*
- *Recensement annuel*
- *Documents de circulation*
- *Notifications des mouvements par lot*

II – Contrôles Identification 2- IPG Ovins-Caprins *Résultats de contrôle Éligibilité AO / AC*

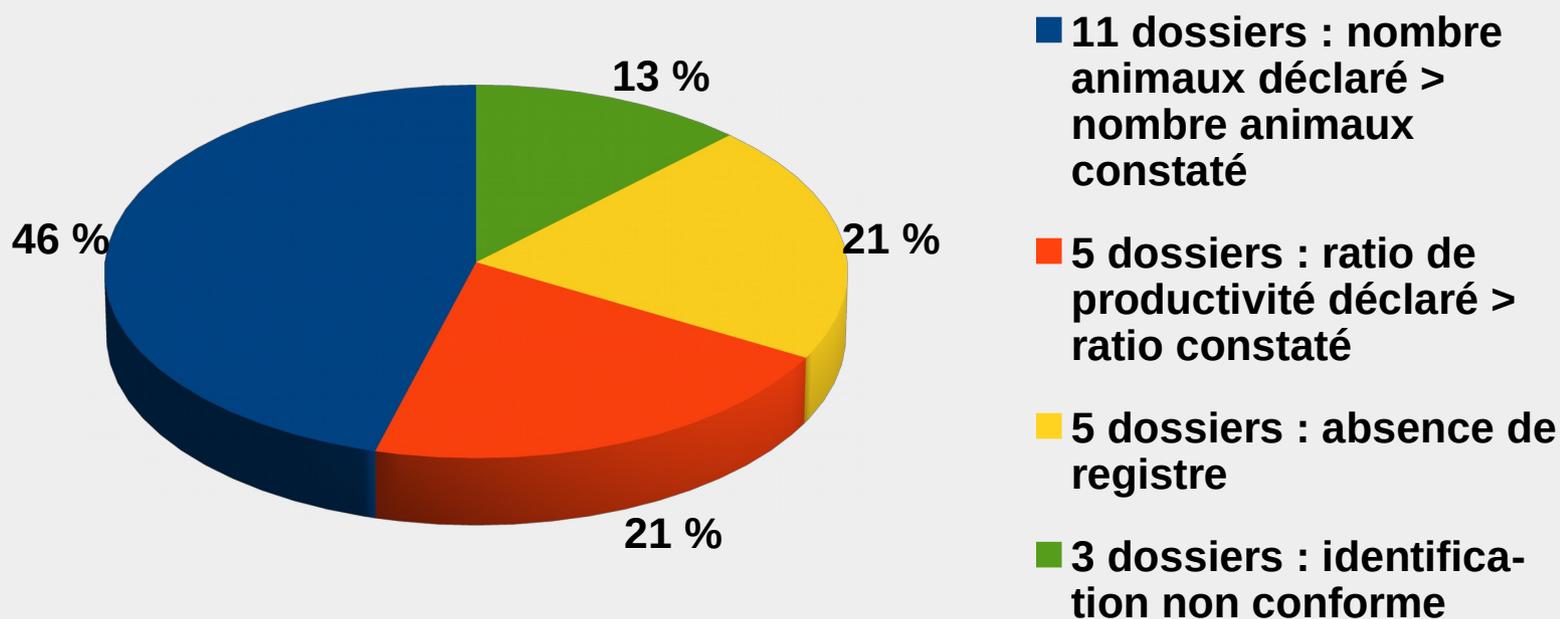


II – Contrôles Identification

2- IPG Ovins-Caprins

Non-conformités relevées en éligibilité AO / AC

24 dossiers avec une réduction



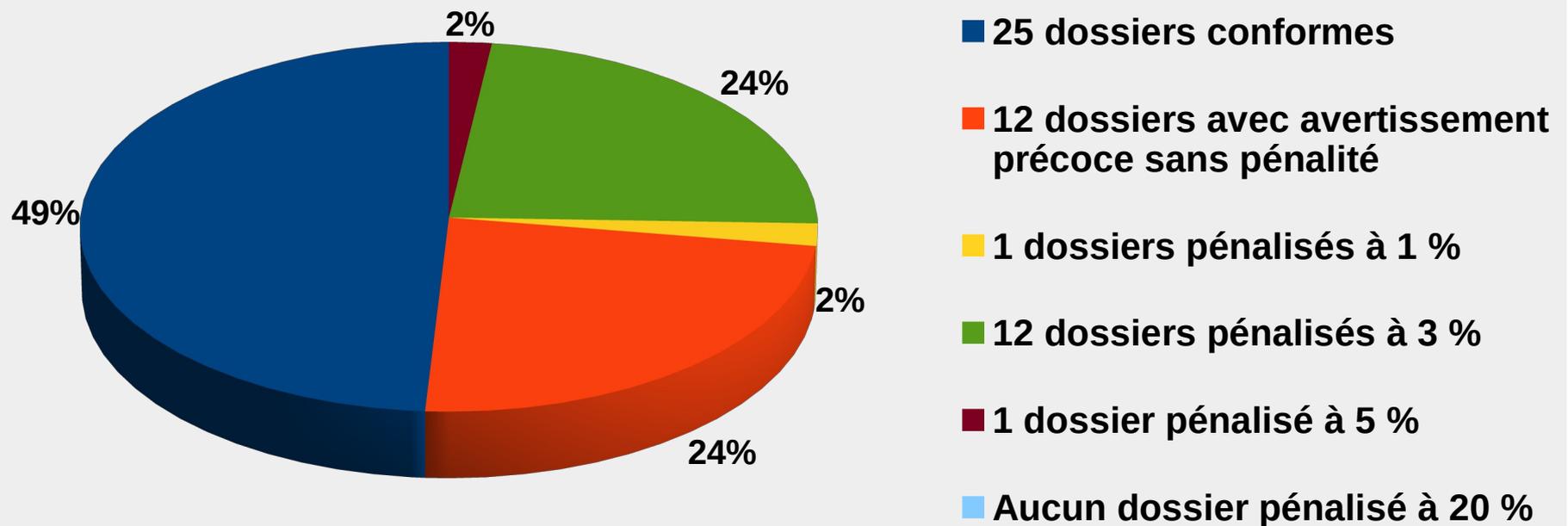
II – Contrôles Identification

2- IPG Ovins-Caprins

Résultats de contrôle Conditionnalité

51 contrôles réalisés

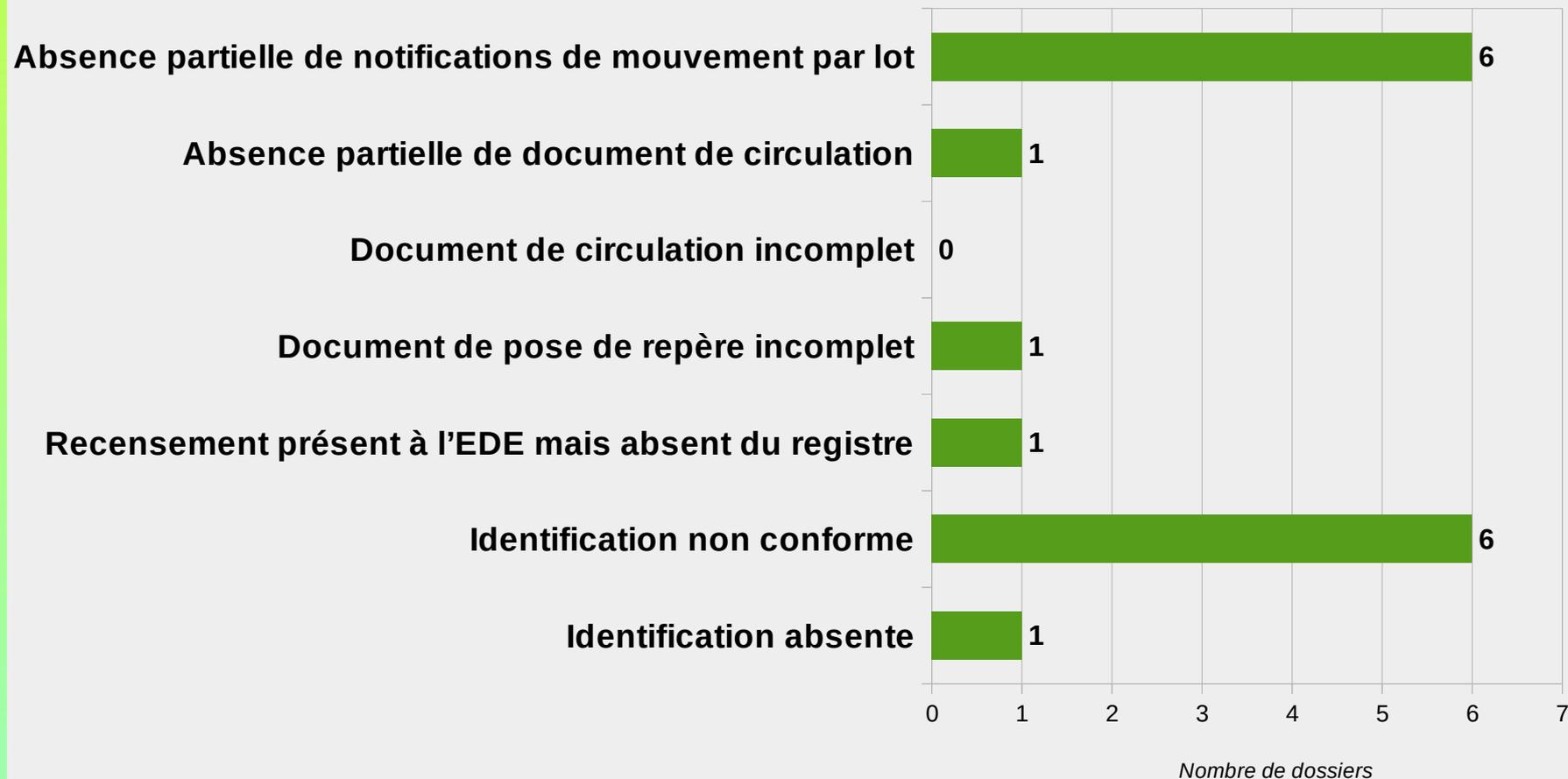
IPG OVIN-CAPRIN



II – Contrôles Identification

2- IPG Ovins-Caprins

Non-conformités entrant dans le cadre du Système d’Avertissement Précoce



Remarque : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

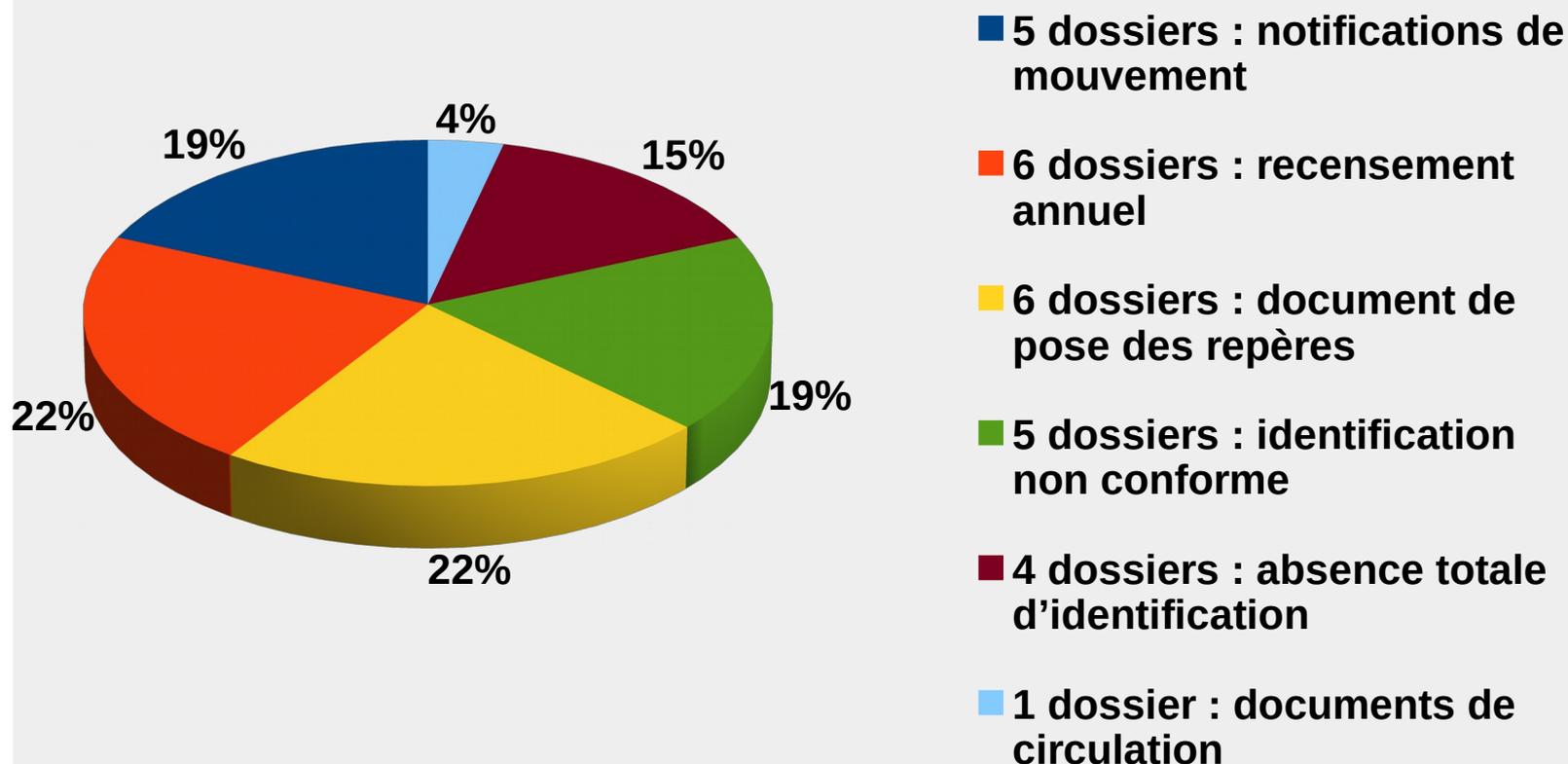
II – Contrôles Identification

2- IPG Ovins-Caprins

Non-conformités relevées en conditionnalité

14 dossiers avec réduction

IPG OVIN-CAPRIN



Remarque : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

II – Contrôles Identification 2- IPG Ovins-Caprins

Bilan 2018 : comparaison National/Départemental

Exigence	Point de contrôle	Exploitations contrôlées		Exploitations en anomalie		Part des exploitations en anomalie	
		National	<u>Dépt 63</u>	National	<u>Dépt 63</u>	National	<u>Dépt 63</u>
Identification et enregistrement des ovins et caprins	Ensemble	3548	53	954	12	26,89 %	22,64 %
	Identification individuelle des animaux de plus de 6 mois	3548	53	355	4	10,01 %	7,55 %
	Recensement annuel	3548	53	267	4	7,53 %	7,55 %
	Document faisant état de la pose des repères d'identification	3548	53	220	2	6,20 %	3,77 %
	Documents de circulation	3548	53	174	1	4,90 %	1,89 %
	Registre d'identification	3548	53	16	0	0,45 %	0,00 %
	Notifications de mouvement par lot	3548	53	525	6	14,80 %	11,32 %

II – Contrôles Identification

Suivi du SAP

En 2019, 4 dossiers contrôlés en année N-1 ou N-2 ont fait l'objet de la vérification de la réalisation d'une action corrective dans le cadre du SAP :

- *Non conformités mineures relevées dans le sous-domaine IPG ovins et/ ou bovins en 2017 ou 2018.*
- *Vérifiées lors de contrôles 2019 IPG ou BCAE par l'ASP ou la DDPP.*
- *Résultats :*
 - ✓ *3 dossiers : remise en conformité validée*
 - ✓ *1 dossier : remise en conformité non validée mais dossier déjà pénalisé lors du contrôle initial pour un autre point de contrôle*

III – Contrôles Paquet Hygiène

Principaux points de contrôle



Registre d'élevage

- *Enregistrement des traitements médicamenteux, présence des ordonnances.*

Utilisation des médicaments

- *Respect des temps d'attente, des indications portées sur l'ordonnance.*

Stockage des médicaments vétérinaires

- *Local dédié, conditions particulières de conservation.*

Bonnes pratiques d'hygiène

- *Machine à traire, local de stockage du lait et des œufs*

Plan de surveillance / Plan de contrôle

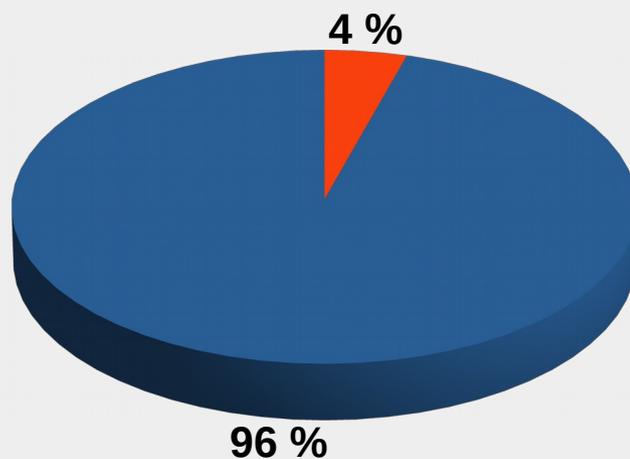
- *Prélèvements (poils, urine...) pour analyse*

III – Contrôles Paquet Hygiène

Résultats de contrôle

45 contrôles réalisés

Paquet Hygiène



■ 43 dossiers conformes

■ 2 dossiers pénalisés à 5 %

III – Contrôles Paquet Hygiène

Non-conformités relevées

1 types de non-conformité :

- *Absence totale d'enregistrement des traitements médicamenteux dans le registre d'élevage : 2 cas*

Évolutions 2020

Aucune évolution

III – Contrôles Paquet Hygiène

Bilan 2018 : comparaison National/Départemental

Exigence	Point de contrôle	Exploitations contrôlées		Exploitations en anomalie		Part des exploitations en anomalie	
		National	Dépt 63	National	Dépt 63	National	Dépt 63
Paquet hygiène, productions animales	Ensemble	2166	52	352	2	16,25 %	3,85 %
	Registre d'élevage	2166	52	223	2	10,30 %	3,85 %
	Utilisation des médicaments ou aliments	2166	52	29	0	1,34 %	0,00 %
	Stockage	2166	52	49	0	2,26 %	0,00 %
	Fiche d'information sur la chaîne alimentaire	2166	52	0	0	0,00 %	0,00 %
	Mesures de prophylaxie et de police sanitaire en cas de zoonose alimentaire réglementée	2166	52	57	0	2,63 %	0,00 %
	Bonnes pratiques d'hygiène	2166	52	59	0	2,72 %	0,00 %
	Respect des règles d'hygiène, d'identification et de marquage des œufs	2166	52	0	0	0,00 %	0,00 %

IV – Contrôles Bien-être animal

Principaux points de contrôle



État des bâtiments d'élevage

- *Qualité de l'air, température, ventilation, aires de couchage ...*

Santé des animaux et prévention des blessures

- *Soins aux animaux malades, recours au vétérinaire, local d'isolement, absence de matériaux tranchants ...*

Alimentation et abreuvement des animaux

- *Fonctionnement des dispositifs, quantité, qualité ...*

Points de contrôles particuliers pour les élevages de veaux et porcs en bâtiments

IV – Contrôles Bien-être animal

Résultats de contrôle et non-conformités relevées

Résultats de contrôle :

→ 1 dossier pénalisé sur 54 contrôles réalisés.

Non conformité relevée :

→ Animaux malades ou blessés laissés sans soins : pénalité à 5 %

Évolutions 2020 :

Aucune évolution

IV – Contrôles Bien-être animal

Bilan 2018 : comparaison National/Départemental

Exigence	Point de contrôle	Exploitations contrôlées		Exploitations en anomalie		Part des exploitations en anomalie	
		National	Dépt 63	National	Dépt 63	National	Dépt 63
Bien-être animal – Tous élevages, sauf élevages de porcs (en bâtiment) et de veaux (en bâtiment)	Ensemble	2097	54	194	1	9,25 %	1,85 %
	État des bâtiments d'élevage	2097	54	66	0	3,15 %	0,00 %
	Prévention des blessures	2097	54	115	0	5,48 %	0,00 %
	Santé des animaux	2097	54	49	1	2,34 %	1,85 %
	Alimentation / Abreuvement	2097	54	81	0	3,86 %	0,00 %
	Animaux placés à l'extérieur	2097	54	10	0	0,48 %	0,00 %

V – Contrôles Santé des végétaux

Principaux points de contrôle

Contrôle technique du pulvérisateur

→ À réaliser tous les 5 ans, attestant de la conformité du matériel



Exigences des AMM (autorisations de mise sur le marché)

→ Pour l'usage et les conditions d'emploi (dose, délai, ZNT...)

Registre phytosanitaire

→ Présence et complétude

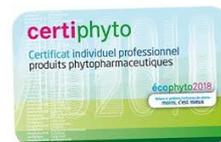
Stockage des produits

→ Local/armoire dédié, aéré, fermé à clef



Déflecteurs sur semoir à maïs

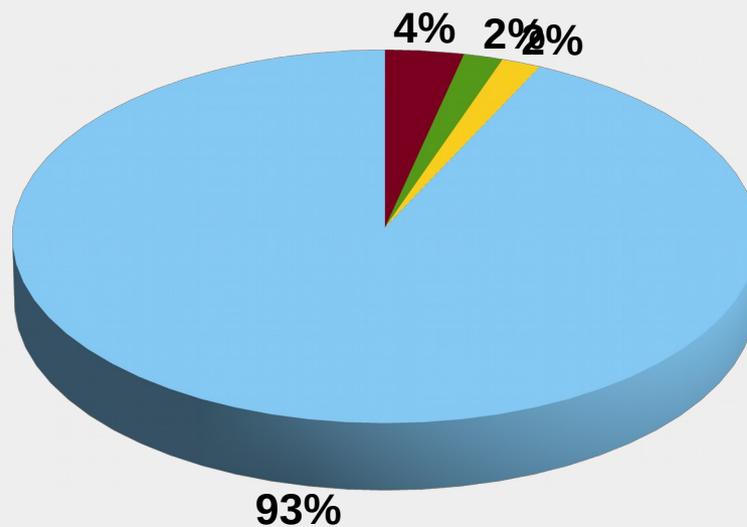
Certificat individuel « certiphyto »



V – Contrôles Santé des végétaux

Résultats de contrôle

56 contrôles réalisés



■ 52 dossiers conformes

■ Aucun dossier avec avertissement précoce sans pénalité

■ 1 dossier pénalisé à 1 %

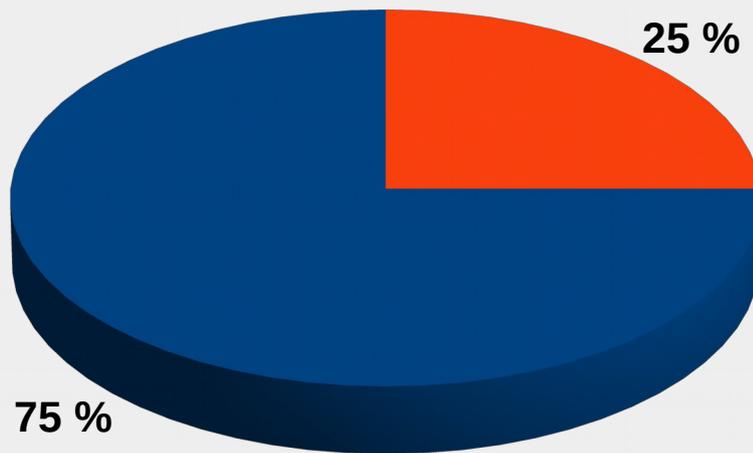
■ 1 dossier pénalisés à 3 %

■ 2 dossier pénalisé à 5 %

V – Contrôles Santé des végétaux

Non-conformités relevées

4 dossiers avec réduction



■ 3 dossiers : contrôle technique du pulvérisateur

■ 1 dossier : déflecteur sur semoir à maïs

Remarque : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

V – Contrôles Santé des végétaux

Évolutions 2020

Aucune évolution sur ce domaine

Bilan 2018 : comparaison National/Départemental :

Exigence	Point de contrôle	Exploitations contrôlées		Exploitations en anomalie		Part des exploitations en anomalie	
		National	Dépt 63	National	Dépt 63	National	Dépt 63
Utilisation des produits phytopharmaceutiques	Ensemble	3513	56	616	7	17,53 %	12,50 %
	Contrôle technique du pulvérisateur	3513	56	315	3	8,97 %	5,36 %
	Utilisation de produits ayant une <u>AMM</u> pour l'usage	3513	56	83	0	2,36 %	0,00 %
	Respect des exigences prévues par l' <u>AMM</u>	3513	56	157	1	4,47 %	1,79 %
	Respect des textes réglementaires fixant des prescriptions d'emploi particulières	3513	56	168	4	4,78 %	7,14 %

VI – Contrôles Environnement

Principaux points de contrôle

2 directives contrôlées :

- Directive Oiseaux / Habitats
- Directive Nitrates



Directive Oiseaux / Habitats :

Respect des mesures de protection des habitats et des espèces

- *Interdiction de coupe d'arbre/haie entre le 1^{er} avril et le 31 juillet*
- *Non-destruction d'une espèce ou d'un habitat protégés*
- *Absence d'autorisation de travaux au sein d'un site Natura 2000*

VI – Contrôles Environnement

Principaux points de contrôle

Directive Nitrates : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates en zone vulnérable :



Stockage des effluents d'élevage

- *Capacités de stockage suffisantes, étanchéité des ouvrages*

Plan prévisionnel de fumure et cahier d'enregistrement

- *Présence/complétude des documents*
- *Raisonnement de l'équilibre de la fertilisation azotée*

Analyse « reliquats sortie hiver »

Périodes et conditions particulières d'épandage

- *Respect des périodes d'interdiction / forte pente / sol gelé ou inondé*

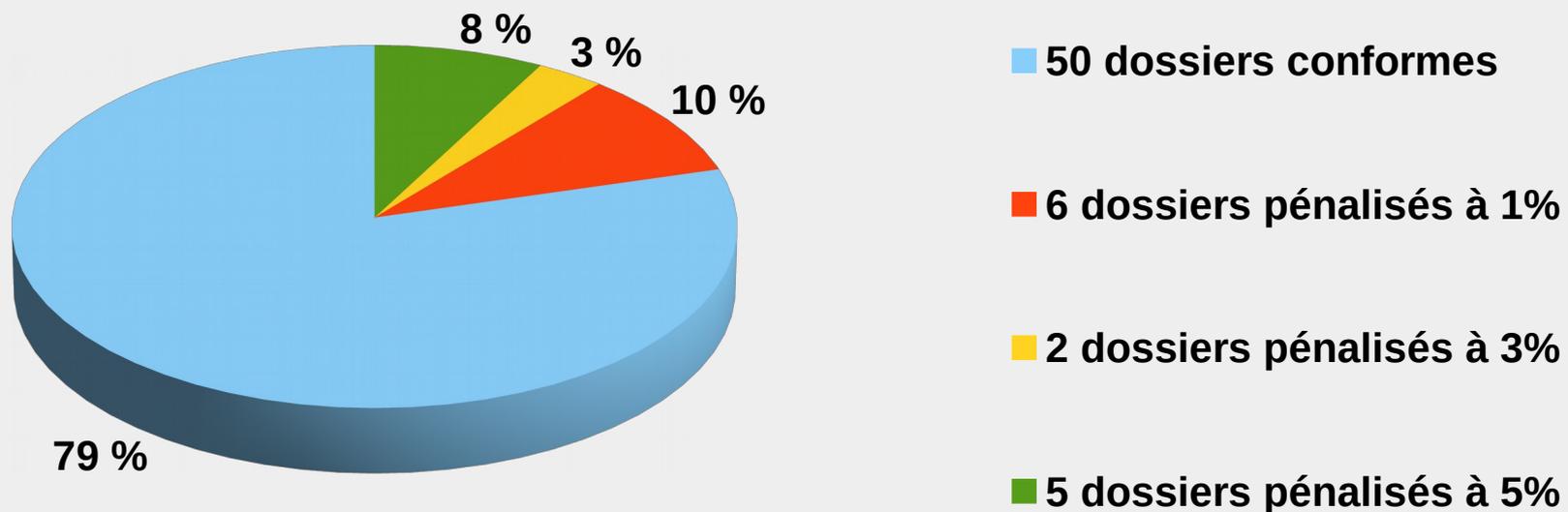
CIPAN → *dates d'implantation / destruction*

Bandes enherbées → *présence / largeur / couvert / pratique d'entretien*

VI – Contrôles Environnement

Résultats de contrôle

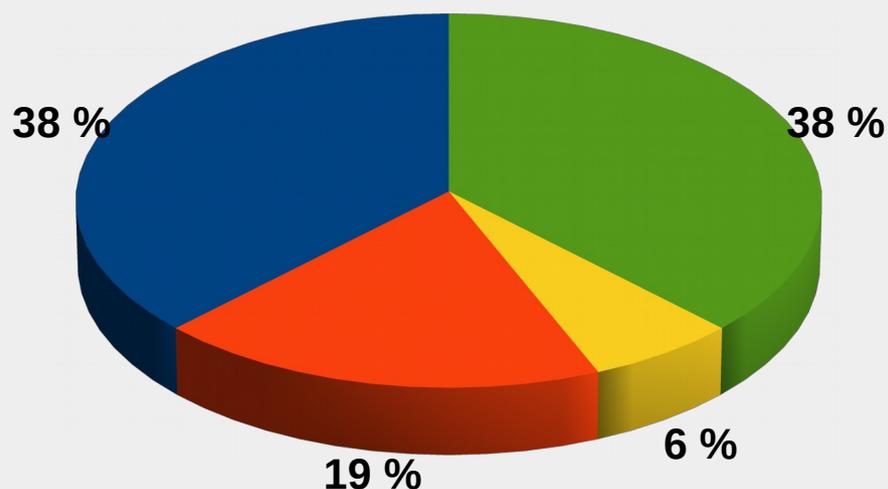
63 dossiers contrôlés dont 32 en zone vulnérable



VI – Contrôles Environnement

Non-conformités relevées (seulement sur la directive Nitrates)

13 dossiers sanctionnés



■ 6 dossiers : absence de l'analyse « reliquats sortie hiver »

■ 3 dossiers : absence du plan prévisionnel de fumure et/ou cahier d'épandage

■ 1 dossiers : apport > dose prévisionnelle

■ 6 dossiers : raisonnement inexact de la fertilisation

Remarque : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

VI – Contrôles Environnement

Points de vigilance et évolutions 2020

Points de vigilance :

- Pleine application du nouveau programme d'action régional
- Espèces et dates d'implantation/destruction des CIPAN et SIE cultures dérobées qui sont différentes.
- Période de mise aux normes des installations de stockage des effluents terminée (hors JA et demande de prolongation)

Évolutions 2020 :

- Aucune évolution

VI – Contrôles Environnement

Bilan 2018 : comparaison National/Départemental

Exigence	Point de contrôle	Exploitations contrôlées		Exploitations en anomalie		Part des exploitations en anomalie	
		National	Dépt 63	National	Dépt 63	National	Dépt 63
Protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles en zone vulnérable	Ensemble	3502	31	847	13	24,19 %	41,94 %
	Respect des périodes pendant lesquelles l'épandage est interdit	3502	31	81	0	2,31 %	0,00 %
	Présence de capacités de stockage des effluents d'élevage suffisantes et d'installations étanches	3502	31	208	1	5,94 %	3,23 %
	Respect de l'équilibre de la fertilisation azotée	3502	31	395	12	11,28 %	38,71 %
	Réalisation d'une analyse de sol	3502	31	281	7	8,02 %	22,58 %
	Respect du plafond annuel de 170 kg d'azote contenu dans les effluents d'élevage épandus par ha de SAU	3502	31	31	0	0,89 %	0,00 %
	Respect des conditions particulières d'épandage	3502	31	28	0	0,80 %	0,00 %
	Présence d'une couverture végétale pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses	3502	31	90	0	2,57 %	0,00 %
	Présence d'une couverture végétale permanente le long des cours d'eau BCAE	3502	31	101	0	2,88 %	0,00 %
	Déclaration annuelle de flux d'azote	3502	31	5	0	0,14 %	0,00 %

VII – Contrôles Surfaces 1^{er} et 2nd piliers

Résultats MAEC / BIO campagnes antérieures

Campagne 2016 : Contrôles terminés

- Dossiers contrôlés (ASP) :
 - ✓ MAEC : 11 MAEC surfaciques / 6 PRM / 1 API
 - ✓ 22 dossiers BIO (contrôles documentaires)
- Non-conformités :
 - ✓ 2 MAEC surfaciques et 1 PRM : non respect du cahier des charges

Campagne 2017 : Contrôles terminés

- Dossiers contrôlés (ASP) :
 - ✓ MAEC : 8 MAEC surfaciques / 7 PRM
 - ✓ 30 dossiers BIO (contrôles documentaires)
- Non-conformités :
 - ✓ 3 MAEC surfaciques et 3 PRM : non respect du cahier des charges

VII – Contrôles Surfaces 1^{er} et 2nd piliers

Résultats MAEC / BIO campagnes antérieures

Campagne 2018 : Contrôles non terminés

- Dossiers contrôlés (ASP) :
 - ✓ MAEC : 41 MAEC surfaciques / 2 PRM
 - ✓ 12 dossiers BIO (contrôles documentaires)
- 7 dossiers non terminés.
- Non-conformités (sur les 44 dossiers contrôlés) :
 - ✓ 6 MAEC surfaciques : non respect du cahier des charges

Campagne 2019 :

- Campagne de contrôle prévue au printemps 2020

VII – Contrôles Surfaces 1^{er} et 2nd piliers

Campagne 2019

Contrôles sur place (CSP) :

- Réalisés en zone de télédétection par photo interprétation (été 2019) puis retour terrain si nécessaire (automne 2019)
- 248 dossiers contrôlés
- Résultats de contrôles traités
- MAEC et Bio non contrôlés



Visites instruction (VI) :

- Contexte particulier de recontrôle des surfaces en VI 2015 suite à audit de la Commission Européenne
- 118 visites instruction réalisées par l'ASP (automne 2019)
- Résultats des visites traités

VIII – Contrôles BCAE

Principaux points de contrôle

Bandes tampons le long des cours d'eau

- *Présence, largeur, pratique d'entretien*

Prélèvements pour l'irrigation

- *Autorisation de prélèvement, compteur*



Protection des eaux souterraines

- *Absence de rejet de substances interdites, distance stockage d'effluent/points d'eau souterraine*

Couvertures minimales des sols

- *Date de semis des jachères, CIPAN en ZV*

Limitation de l'érosion

- *Travail des sol inondés, labour des parcelles en pente > 10 %*

VIII – Contrôles BCAE

Principaux points de contrôle

Non brûlage des résidus de cultures

Maintien des particularités topographiques

- *Maintien des haies, mares et bosquets*



Nombre de dossiers contrôlés en 2019 : 56

- *6 dossiers avec une non conformité sur le maintien des particularités topographiques*
- *Sanctions non calculées car dossiers en cours d'instruction*

VIII – Contrôles BCAE

Points de vigilance et évolutions 2020

Points de vigilance :

- Les cours d'eau à border au titre de la BCAE1 (idem 2019)
Carte disponible :
 - *sous TELEPAC 2020 pour les exploitants lors de la télédéclaration 2020*

- Obligation de maintien des particularités topographiques

Évolutions 2020 :

- Aucune évolution

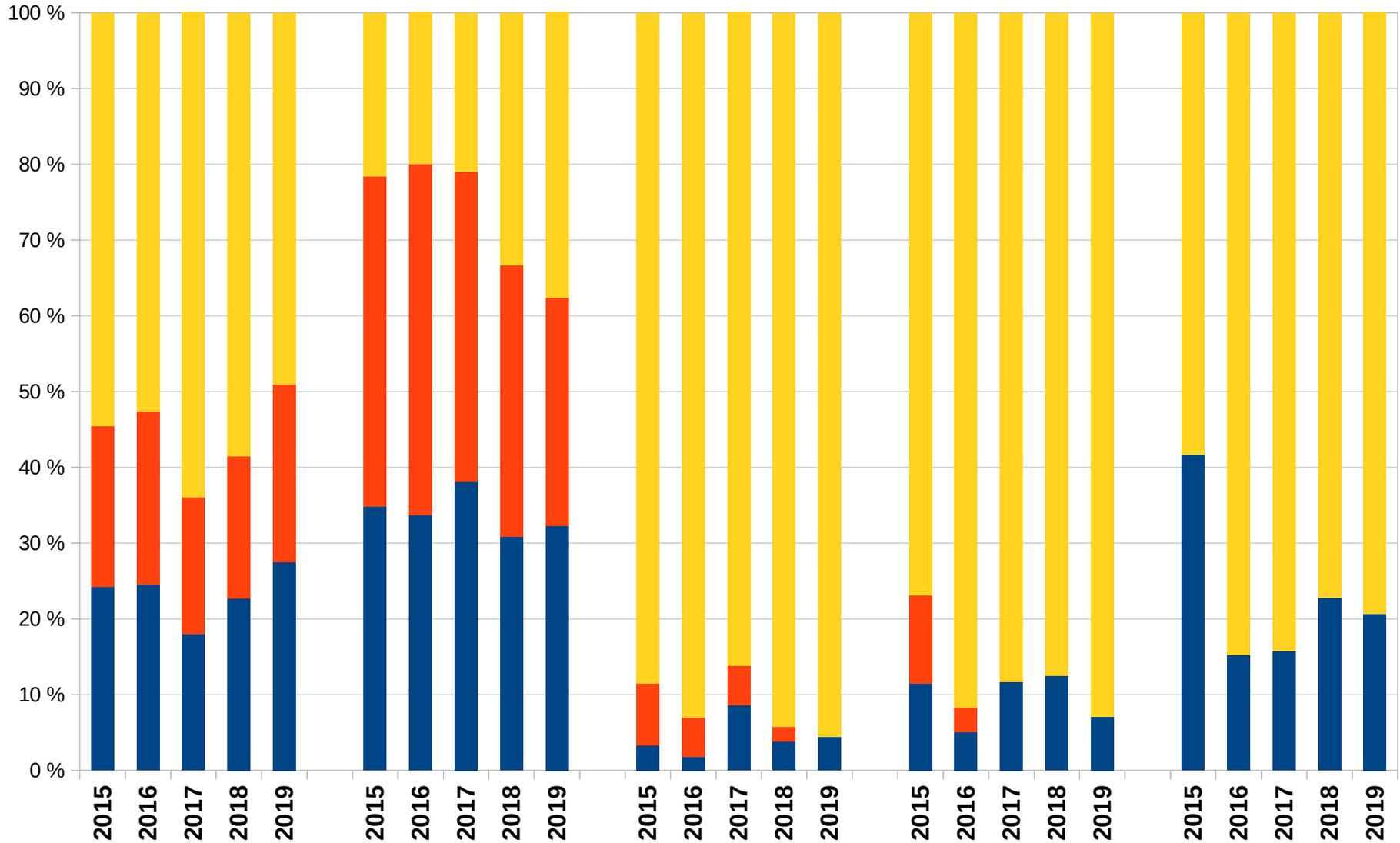
IX – Bilan conditionnalité 2018

Lettres de fin d’instruction de la conditionnalité 2018 ont été envoyées courant de l’année 2019

2018	Dossiers contrôlés (a)	Dossiers en anomalie	Montant d’aide contrôlé (b)	Montant des pénalités (c)	%tage d’aide retenu (c/ b)	Montant de pénalité min	Montant de pénalité max	Montant moyen de pénalité/ exploitant contrôlé (c/a)
Santé des végétaux	56	7	1 657 751 €	5 870 €	0,4%	55 €	1 967 €	105 €
Identif/paq hyg	195	62	7 629 577 €	51 095 €	0,7%	21 €	5 822 €	262 €
Protection animale	54	1	2 123 753 €	1 995,00 €	0,1%	1 995 €	1 995 €	37 €
Environnement	57	13	1 351 558 €	8 934 €	0,7%	42 €	3 031 €	157 €
BCAE	57	3	1 742 819 €	3 617 €	0,2%	307 €	2 966 €	63 €
TOTAL	419	86	14 505 458 €	71 511 €	0,5%	21 €	5 822 €	171 €

X – Évolution des non-conformités 2015-2019

- conformes
- avec SAP
- pénalisés



OVINS

BOVINS

PAQ. HYG.

VGTX

ENVT

XI - Bilan des taux de réduction de 2016 à 2018

	Campagnes 2016 à 2018 - Bilan des taux de réduction conditionnalité appliqués						
	Taux de réduction	Exploitations contrôlées		Nb exploitations avec réduction		Part des exploitations avec réduction	
		National	Dépt 63	National	Dépt 63	National	Dépt 63
2016	1,00 %	22742	663	2262	40	9,90 %	6,03 %
	3,00 %	22742	663	2325	31	10,20 %	4,68 %
	5,00 %	22742	663	1012	21	4,40 %	3,17 %
	20,00 %	22742	663	99	2	0,40 %	0,30 %
	autres	22742	663	251	0	1,10 %	0,00 %
	100,00 %	22742	663	64	0	0,30 %	0,00 %
	TOTAL	22742	663	6013	94	26,40 %	14,18 %
2017	1,00 %	22494	671	2166	43	9,60 %	6,41 %
	3,00 %	22494	671	2492	47	11,10 %	7,00 %
	5,00 %	22494	671	1098	20	4,90 %	2,98 %
	20,00 %	22494	671	87	2	0,40 %	0,30 %
	autres	22494	671	221	1	1,00 %	0,15 %
	100,00 %	22494	671	33	0	0,10 %	0,00 %
	TOTAL	22494	671	6097	113	27,10 %	16,84 %
2018	1,00 %	21506	627	2004	38	9,30 %	6,06 %
	3,00 %	21506	627	2290	34	10,60 %	5,42 %
	5,00 %	21506	627	1019	16	4,70 %	2,55 %
	20,00 %	21506	627	107	0	0,50 %	0,00 %
	autres	21506	627	186	0	0,90 %	0,00 %
	100,00 %	21506	627	49	0	0,20 %	0,00 %
	TOTAL	21506	627	5655	88	26,30 %	14,04 %

Merci de votre attention